

Colloque national

ORGANISÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE PHILIPPE BOUCHEIX, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UCA

JUSTICE POUR L'EAU

6 JUIN 2018

9h-17h

Amphithéâtre Trudaine
École de Droit de l'Université Clermont Auvergne
41, boulevard François Mitterrand – Clermont-Ferrand



Contact :
Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)
École de Droit / Université Clermont Auvergne
41, boulevard François Mitterrand – CS 20054
63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
cmh@uca.fr

+ clermont
auvergne
métropole



UCA
ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



Colloque « JUSTICE POUR L'EAU » - 6 juin 2018

sous la direction de Philippe **BOUCHEIX**,

Maître de conférences en droit public, CMH EA 4232-UCA,

Président du Conseil scientifique du Parc Naturel Régional Livradois-Forez,

Ancien Président de l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières (ANPER-TOS)

- Programme -

Matin

8h30 Accueil café

9h00 Ouverture

Christine **BERTRAND**, Doyen de l'Ecole de Droit, CMH EA 4232-UCA

Philippe **BOUCHEIX**, Maître de conférences en droit public, CMH EA 4232-UCA

« L'eau et le juge administratif »

9h30 « **Les pollutions occasionnées par les installations d'épuration ainsi que de la responsabilité de l'État dans ce domaine** »,

par Victoria **CHIU**, Maître de conférences en droit public, Université Jean Moulin – Lyon 3 ; Institut de droit de l'environnement

10h10 « **La lutte contre les algues vertes : l'identification des responsables par le juge** »,

par Sylvie **SCHMITT**, Maître de conférences en droit public, Université de Toulon

10h50 Débats

11h00 Pause

11h15 « **Le juge administratif et les droits d'eau fondés en titre** »,

par Philippe **BILLET**, Professeur de droit public, Université Jean Moulin – Lyon 3, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement de Lyon (CNRS, UMR 5600, EVS - IDE) Labex IMU

11h50 Débats

12h30 Pause déjeuner



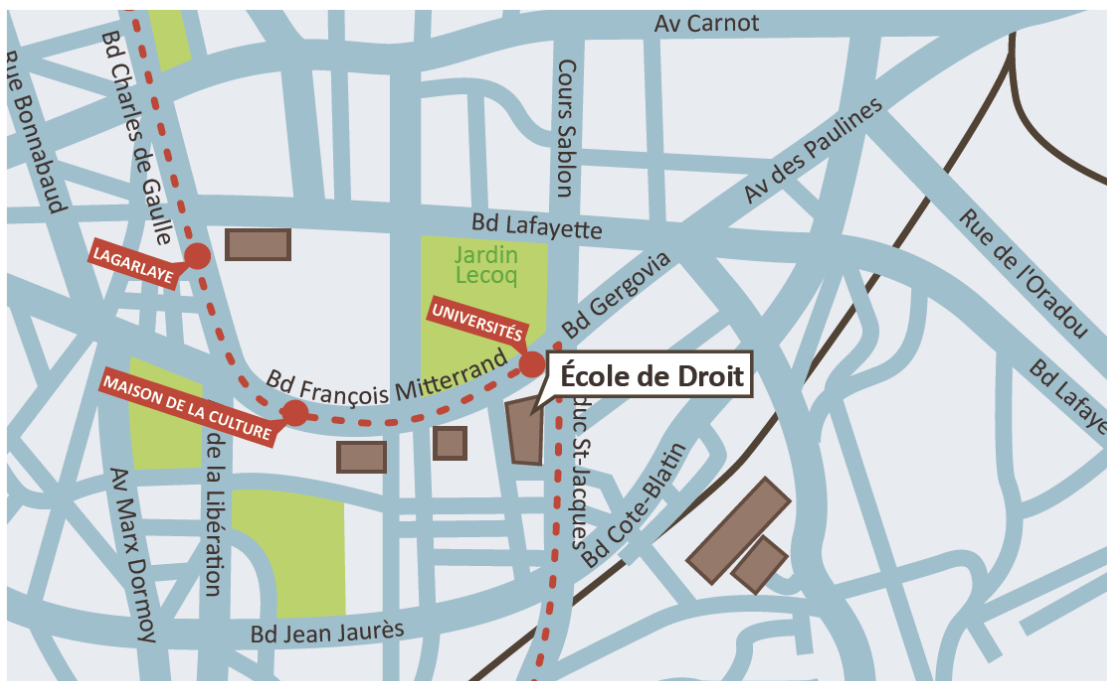
Après-midi

« L'eau et le juge judiciaire »

- 13h15 « **Le parquet et les infractions pénales liées à l'eau, en particulier les articles L.216-6 et L.432-2 du Code de l'environnement** »,
par **Éric CAMOUS**, Substitut général chargé du secrétariat général près le parquet général de la Cour d'appel de Riom
- 13h50 « **La transaction pénale et la protection des milieux aquatiques** »,
par Jean-Baptiste **PERRIER**, Professeur de droit privé et de sciences criminelles, Aix-Marseille Université, chercheur associé au CMH EA 4232-UCA
- 14h30 Débats
- 14h45 Pause
- 15h00 « **Justice pour l'eau : au défi de l'Humain** »,
par Bernard **DROBENKO**, Professeur Emérite des Universités – ULCO Consultant Laboratoire TVES (EA 4477) ULCO/Lille 1 COMUE Lille Nord de France
- 15h40 « **L'évaluation du préjudice écologique et la prise en considération des parties civiles. L'application des articles L.432-2 et L.216-6 du Code de l'environnement** »,
par Maître Mathieu **SIGAUD**, Avocat d'ANPER-TOS, Barreau de Clermont Ferrand
- 16h00 Débats
- 16h20 **Synthèse et conclusions**,
par Riccardo **PETRELLA**, Professeur, Université de Louvain, Belgique, Directeur de l'Institut d'études et de recherche pour l'eau (IERPE)



Amphithéâtre Trudaine de l'Ecole de Droit-UCA,
41 boulevard F. Mitterrand, Clermont-Ferrand :



Centre Michel de l'Hospital EA 4232
Ecole de Droit-Université Clermont Auvergne
41 boulevard F. Mitterrand
CS 20054
63002 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
contact : cmh@uca.fr